

MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

Date de convocation : 17/06/2024

Date d'affichage : 17/06/2024

Conseillers

en exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoir : 1  
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. SERVANT Dimitri

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DCM 2024-06-043

2.1. Urbanisme - documents d'urbanisme

Projet de parc photovoltaïque au sol sur le site des Baillies Blettes - mise en compatibilité du PLU par une procédure de modification simplifiée

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune, initié par la société SOLARVIA.

Le projet concerne le site des Baillies Blettes dont les références cadastrales sont :

Commune	Section	Lieu-dit	N° de parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Baillies Blettes	1	6 430
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Baillies Blettes	2	420
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Baillies Blettes	3	8 920
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Baillies Blettes	4	2 970
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	195	26 720
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	196	910
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	197	8 230
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	266	650
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	267	6 930

La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ressats	284	1 312
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	294	1 417
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ressats	319	15 669
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ressats	321	8 402
La Chapelle-sur-Loire	ZA	Les Ecouins	328	1 435

Ce projet répond aux objectifs nationaux, régionaux et intercommunaux de réduction des gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la réalisation du projet de parc photovoltaïque est conditionnée à l'obtention d'un permis de construire, la désignation du projet comme lauréat d'un appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie et à la validation d'une solution de raccordement viable par le gestionnaire du réseau électrique compétent.

Mme Hélène MARTINS, représentant la société SOLARVIA, a préalablement présenté le projet et remis une présentation du projet à M. le Maire.

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la société SOLARVIA envisage d'implanter sur le territoire de la commune, un parc photovoltaïque et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société SOLARVIA nécessite le soutien de la mairie, son accord de principe sur la zone d'implantation envisagée, et sur la réalisation de toute étude de faisabilité ou de pré-faisabilité nécessaire à la réalisation du parc,

Considérant que le projet de parc photovoltaïque nécessite une mise en compatibilité du document d'urbanisme, au travers d'une procédure de modification simplifiée. Le zonage naturel actuelle devra inclure un indice en faveur du développement d'un projet d'énergie renouvelable, différents indices sont possibles : N-enr, N-pv, N-solaire, etc.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ÉMET un avis favorable :**

. à ce que la société SOLARVIA étudie la faisabilité d'un parc photovoltaïque au sol sur le site des Baillies Blettes,

. à ce que la société SOLARVIA dépose tous dossiers de demandes d'autorisations administratives pour les besoins de la construction et de l'exploitation d'un parc photovoltaïque, sur tout ou partie des parcelles listées précédemment,

. à ce que la commune de La Chapelle-sur-Loire engage une procédure de mise en compatibilité du document d'urbanisme, au travers d'une procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme,

- ☑️ **AUTORISE** le Maire ou son représentant, à fournir à SOLARVIA tout document relatif aux conditions d'aménagement ou à l'historique des activités de la zone projetée.

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
Reçu en préfecture le 26/06/2024
Publié le 26/06/2024
ID : 037-213700586-20240624-DCM_2024_06_043-DE

